

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### PROPOSITION D'UN LIVRE BLANC SUR LA RESPONSABILITÉ DANS CERTAINS DOMAINES

M. G. W. Baldwin (Peace-River) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait publier un Livre blanc qui exposerait clairement et dans des termes concis ses opinions sur certains secteurs de responsabilité fédérale-provinciale et, en particulier, afin de dissiper la confusion et d'éclairer le public, le gouvernement devrait donner son opinion sur la question de la juridiction fédérale dans les affaires se rattachant à un programme de perfectionnement de la main-d'œuvre, sur la guerre à la pauvreté y compris l'assistance, le bien-être et les allocations familiales, ainsi que sur les sociétés et les institutions dotées de crédits et de fonctions connexes qui leur permettent de réaliser leurs objectifs et d'exercer leurs attributions.

—M. l'Orateur, les raisons pour lesquelles j'ai proposé cette motion ont acquis une urgence supplémentaire à la suite du sabotage de la formule Fulton-Favreau.

C'est une caractéristique de l'étrange monde politique où nous vivons qu'en définitive M. Lesage ait donné le coup de grâce, car la rédaction finale de la proposition avait été agencée, du moins en partie, pour répondre aux désirs du gouvernement de Québec, après les pourparlers de 1961-1962. Si la formule avait pu parler, elle aurait, j'en suis sûr, dit: «*Et tu, Jean*» après avoir reçu le coup de grâce.

• (6.00 p.m.)

Aux fins de la discussion, nous pouvons ignorer les qualités et les défauts de la proposition malgré les doutes que j'ai entretenus publiquement sur certains aspects de la formule lorsqu'elle est venue sur le tapis il y a un an. Mais je m'éloigne de mon sujet. Si du moins toutes les parties avaient manifesté leur approbation, les provinces et le gouvernement fédéral auraient démontré qu'ils avaient appris à s'entendre. Il eût alors été facile de s'acheminer vers les modifications constitutionnelles que la conjoncture actuelle exige.

Mais maintenant, vu la décision de M. Lesage et de ses collègues, il est évident que la méfiance et l'indignation manifestées par au moins certaines des autres provinces à l'égard de son attitude, rendra difficile, voire impossible, la proposition d'une solution de rechange qui se révélerait acceptable dans un avenir prévisible.

Nul doute que des provinces n'acceptaient pas la formule sans certaines réserves. Toutefois, elles avaient mis de l'eau dans leur vin, espérant que si les onze gouvernements pouvaient s'entendre, au moyen de compromis, sur une question aussi controversée, ce serait de bon augure. Elles avaient donc fait des

[M. l'Orateur.]

concessions, mais maintenant qu'elles se sont fait couper l'herbe sous le pied pour des motifs politiques évidents, elles ne viendront pas de sitôt à une autre conférence en vue d'accepter une formule de rechange.

Or, à cette étape de notre périple national, alors que nous croyions avoir mis au point des rouages constitutionnels nouveaux et plus modernes, nous constatons que tous les projets que nous avions soigneusement échauffés et tous nos préparatifs se sont envolés avec le vent. Nous nous retrouvons avec les assises du début, établies il y a de nombreuses années.

Je ne croyais pas vraiment que nous recevions l'impulsion dynamique à laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) aspirait d'une manière plus matérielle, mais je pensais bien que nous parviendrions à échanger notre attelage de bœufs contre une automobile même démodée, quelque chose de fabrication canadienne, en vue de modifier la répartition des pouvoirs et des responsabilités. Et, par surcroît, j'espérais aussi qu'il existerait une compréhension et des liens plus étroits non seulement entre les provinces et le gouvernement fédéral, mais aussi entre les provinces elles-mêmes.

Des Canadiens bien pensants s'inquiètent énormément de voir qu'il y a tant de problèmes dans tant de domaines qui, de plus en plus, ne seront résolus que grâce à la collaboration, à la compréhension et à la modification de la répartition des pouvoirs et des responsabilités. Je songe aux ressources hydrauliques, à la pollution des eaux et de l'air, à l'agriculture, à la mise en valeur rurale agricole, à un programme national de transport, à l'accroissement de la main-d'œuvre et ainsi de suite.

Nous sommes forcés aujourd'hui de revenir à la méthode, qui a tant servi et resservi, des conférences fédérales-provinciales pour mettre au point, d'une façon sommaire et commode, des programmes d'action exécutive et législative dans des régions où s'imposent déplacements, changements et collaboration entre les gouvernements. Il en est ainsi parce que les tribunaux ont décidé que les gouvernements provinciaux et fédéral n'avaient pas le droit de se déléguer leur autorité législative respective.

Il est possible que la loi sur les programmes établis, 1964, connue aussi sous le nom de formule des retraits volontaires, soit modifiée et étendue pour englober d'autres domaines. Mais cette loi ne s'applique, bien entendu, que dans les cas où l'objet relève de la compétence provinciale, où l'aide financière et autre doit venir du Trésor fédéral, et